

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/03/2025 - B2025/008646 - 2019 B 07890 - 878 574 482 - 2K FEYZIN

Désignation de l'entreprise		Société 2K FEYZIN			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		1 RUE DES RAZES			69320 FEYZIN		
Numéro SIRET *		8 7 8 5 7 4 4 8 2 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 4		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0		
					Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	46 500	012		46 500	
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	20 590	030	3 409	17 181	
	Immobilisations financières * (1)	040	3 585	042		3 585	
Total I (5)		044	70 675	048	3 409	67 266	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	29 887	062		29 887	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres * (3)	072	4 217	074		4 217
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	8 700	086		8 700	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	42 804	098		42 804	
	Total général (I+II)	110	113 479	112	3 409	110 070	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		10 000			
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126					
Réserves réglementées*		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132			
Report à nouveau		134		(40 000)			
Résultat de l'exercice		136		40 968			
Provisions réglementées		140					
Total I		142		10 968			
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
Emprunts et dettes assimilées		156		51 054			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		12 849			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	6 000	172	35 199		
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		99 102			
Total général (I + II + III)		180		110 070			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	70 675	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société 2K FEYZIN</u>		Néant					
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0 1					
				Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	480 065				
	Production vendue	biens	215	214					
		services *	217	218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	480 065			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	358 010			
Variation de stock (marchandises) *				236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	4 623				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(29 887)				
Autres charges externes * :		dont crédit bail :			242	39 757			
		- mobilier	- immobilier						
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	143			
Rémunérations du personnel *				250	39 616				
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 712				
Dotations aux amortissements *				254	3 409				
Dotations aux provisions				256					
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	86			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	428 469				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	51 596				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280					
	Produits exceptionnels			(IV) 290					
	Charges financières			(V) 294	673				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI) 300	906			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306	9 049				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	40 968			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	40 968 314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324	9 049			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cples-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (41 dodécies)	138	342	
Reprises d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	350		
Divers ZFA NG (44 quaterdécies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D					Zone de développement prioritaire (44 septécies)	993	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	50 017	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356				
Déficits antérieurs reportables : *							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	50 017	372		

calculé conjointement à l'original

Kamel KROUNA

Annexe Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce -articles 9 et 11 -Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21,24, début, 24-1° ,24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations .

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencements et aménagements des construction	10 ans
- Installations techniques	10 ans
Matériel et Outillage industriels	10 ans

b) Participations , autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré .

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires .

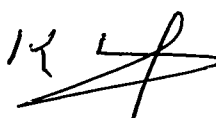
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks .

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé .

Kamel KROUNA

✓ Certified by  yousign



2K FEYZIN
SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 1, rue des Razès 69320 Feyzin
878 574 482 R.C.S. LYON

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 16 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le seize juin à onze heures,

Le soussigné, Kamel KROUNA, actionnaire unique et président de la société 2K FEYZIN a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui se traduisent par un bénéfice de 40 968 euros ;

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 40 968 € de la manière suivante :

- Réserve légale :	+	500 €
- Distribution dividendes :		40 000 €
- Report à nouveau :	+	468 €

TROISIEME DECISION

L'indemnité de présidence versée au cours de l'exercice s'est élevée à 13 985 €.


QUATRIEME DECISION

Aucune convention visée à l'article L. 223-19 du code de commerce n'a été établie lors de l'exercice.

De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

M. Kamel KROUNA
Président actionnaire

Kamel KROUNA

i ✓ Certified by  yousign

